

Lettre d'information N° 12

4 mai 2023

Décalage de la date de dépôt votre dossier PAC SURFACE 2023 jusqu'au 31 mai 2023

(Si vous l'avez déjà fait, ne pas tenir compte de ce message)



Les dossiers PAC liés aux surfaces uniquement pourront être déposés jusqu'au 31 mai 2023 sans que ne soient appliquées les pénalités de retard pour dépôt tardif.

Attention :

- **Les aides bovines, ovines, caprines et VSLM ne sont pas concernées par ce report et donc doivent toujours être télédéclarées avant le 15 mai 2023 sous peine de pénalités;**
- **Nous attirons votre attention sur le fait que le 15 mai reste la date à laquelle seront appréciés les engagements des demandeurs;**
- si vous effectuez des modifications sur votre dossier PAC après la signature du dépôt, **pensez à le signer de nouveau** sinon il sera considéré comme **non télédéclaré;**
- Pour vous aider en cas de difficultés lors de votre télédéclaration, l'accueil téléphonique du service d'économie agricole et rurale est ouvert de 9 h à 12h et de 14h-16h jusqu'au 31 mai : **05.17.17.39.39**
- Pour tout problème informatique lié à Télépac (navigateur, plugin), vous pouvez appeler le n° vert Télépac : **0800 221 371 puis tapez 1.**

Si vous ne possédez pas d'outil informatique ou si vous avez un problème de débit, vous pouvez télédéclarer, consulter des LFI etc. sur télépac en vous rendant dans la maison de services au public proche de votre domicile.

Un point d'accueil numérique c'est :

- Un ordinateur avec un accès aux sites internet dédiés aux téléprocédures
- La possibilité de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs
- La possibilité de vous faire accompagner par un médiateur numérique

Ils s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'outil informatique personnels, ou peu à l'aise avec Internet.

Les usagers équipés et familiarisés avec les démarches par voie dématérialisée sont invités, dans la mesure du possible, à procéder depuis un équipement personnel et à ne recourir aux points numériques qu'en cas de difficulté.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

La Cheffe de l'unité Aides directes,
Mesures Agroenvironnementales et Forêt
Stéphanie PANNETIER



Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)